

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE PUBLIQUE
EXAMEN DES INSTALLATIONS
POUR L'É.C. ST-CHARLES
Jeudi 10 janvier 2013
19 h
É.C. St-Charles, Timmins**

1. Bienvenue et prière

Mme Gaudet souhaite la bienvenue et Père Pierre récite la prière.

2. Objectif de la rencontre/mise en contexte

M. Bélanger explique la façon dont le ministère de l'Éducation s'y prend pour calculer le nombre de places-élève

3. Description du processus selon la politique n° 6101 du CSCDGR

Les écoles qui font l'objet d'un processus d'examen des installations sont identifiées à la réunion du Conseil du mois d'octobre. À ce moment, un comité d'évaluation des installations aussi nommé CEI est formé. Le comité est composé au minimum des personnes énumérées au numéro 4.

Le rôle du comité est :

- d'évaluer l'école selon les critères du « Cadre d'évaluation »;
 - Le « Cadre d'évaluation » comprend quatre (4) volets :
 - Valeur pour l'élève
 - Valeur pour le Conseil
 - Valeur pour la communauté
 - Valeur pour l'économie locale
- de consulter la communauté par l'entremise des rencontres publiques;
- de préparer et de présenter un rapport à la directrice de l'éducation.

La direction de l'éducation fait l'étude du rapport et présente ce dernier au Conseil.

Le Conseil prend connaissance du rapport et des recommandations et adopte une résolution concernant l'avenir de l'école.

4. Présentation des membres du comité

Mme Gaudet présente les membres du comité :

- Nicole Gaudet, agente de supervision
- Mark Giroux, directeur de l'É.C. St-Charles
- Kimberley Salonen, administratrice adjointe à la directrice de l'éducation
- Cynthia Gervais, représentante du Conseil d'école de l'É.C. St-Charles
- Sandra Sparrow, représentante du Conseil d'école de l'É.C. St-Gérard
- Éric St-Pierre, représentant du Conseil d'école de l'É.C. Anicet-Morin
- Leona Joannette, représentante de la Paroisse
- Père Pierre, représentant de la Paroisse
- Langis Dion, conseiller scolaire
- Denis Bélanger, conseiller scolaire
- Paula Delguidice, conseillère scolaire

5. Questions/Préoccupations/Suggestions

Mme Gaudet invite les membres de l'auditoire à poser leurs questions, à signaler leurs préoccupations et à proposer des suggestions.

Une personne de l'auditoire souligne qu'elle aurait aimé être consultée avant que la décision de maintenir les élèves de la 5^e année à l'É.C. St-Gérard soit prise. De plus, elle ne pouvait pas joindre quelqu'un au Conseil puisque c'était pendant la période de fermeture durant l'été. Mme Gaudet souligne que cette décision a été prise en considérant l'avenir incertain de l'É.C. St-Charles.

Quels sont les taux d'occupation pour l'É.C. Anicet Morin et l'É.C. Sacré-Cœur?

Le taux d'occupation pour l'É.C. Anicet Morin est de 61 % et celui de l'É.C. Sacré-Cœur est de 61,7 %.

Quelle est l'option pour les élèves de la 5^e année qui sont à l'É.C. St-Gérard?

Aucune décision n'a été prise, nous pouvons dresser des scénarios.

Est-ce possible de déplacer les élèves de l'É.C. St-Charles à l'É.C. St-Gérard?

Nous allons vérifier si c'est possible.

Est-ce qu'une école pourrait accommoder tous les élèves de la 7^e et 8^e année de Timmins?

Nous allons vérifier si c'est possible.

Est-ce que nous allons maintenir de petites classes?

Le nombre d'élèves par classe pourrait augmenter quelque peu, mais nous tenons à trouver une solution pour maintenir une éducation de qualité pour tous nos élèves.

Est-ce que nous allons avoir le choix d'école pour notre enfant?

Oui. Le Conseil a une politique intitulée « Secteur de fréquentation scolaire » qui permet aux parents, tuteurs ou tutrices de faire une demande de transfert d'un secteur de fréquentation scolaire à un autre.

Est-ce que les élèves peuvent être déplacés en groupe dans une autre école, soit tous les élèves à l'É.C. Anicet-Morin ou tous les élèves à l'É.C. Sacré-Coeur?

Nous allons vérifier si c'est possible.

Est-ce possible d'effectuer un sondage auprès des parents d'élèves qui fréquentent l'É.C. St-Charles ainsi que les parents d'élèves de 5^e année de l'É.C. St-Gérard afin de connaître leurs désirs?

Nous pouvons aller sonder les parents pour connaître leurs souhaits.

On remercie les membres de l'auditoire pour s'être déplacés et l'on souligne que leurs questions, préoccupations et suggestions seront évaluées à la prochaine réunion du comité d'examen des installations (CEI).

6. Prochaines réunions publiques

Les prochaines réunions du CEI auront lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 20 février 2013
- Mercredi 20 mars 2013
- Jeudi 11 avril 2013

7. Clôture de la réunion

20 h 25